



**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE MASTER**  
**DU DOMAINE** Arts, Lettres, Langues  
**DE LA MENTION** Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;  
Vu le Décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ;  
Vu l'Arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu les propositions de Mme Hélène YECHE Directrice de l'UFR lettres et langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair  
de la première à la deuxième année  
de la session 1 à la session 2  
est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

**Président du jury (Titulaire) :**

M. André MAGORD Professeur d'Université

**Président du jury (Suppléant) :**

Mme Elvire DIAZ Professeur d'Université

**Titulaires :**

M. Salah OUESLATI Maître de Conférences

Mme Cécile QUINTANA Professeur d'Université

Mme Elodie PEYROL-KLEIBER Maître de Conférences

Mme Ludivine THOUVEREZ Maître de Conférences

**Suppléants :**

M. Andrew MC KEOWN Maître de Conférences

Mme Pascale DROUET Professeur d'Université

Mme Elizabeth GIBSON MORGAN Maître de Conférences

Mme Ariane LE MOING Maître de Conférences

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène YECHE Directrice de l'UFR lettres et langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 22 Octobre 2020

Le Président de l'université de Poitiers  
Yves Jean et par délégation,  
la Vice Présidente  
Virginie Laval

[www.univ-poitiers.fr](http://www.univ-poitiers.fr)